

Affaire Amélie : l'Etat cherche à institutionnaliser un couloir de mort sociale pour les personnes handicapées et leurs familles !

L'Etat vient de faire appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise le 7 octobre dernier. En faisant appel auprès du Conseil d'Etat, qui examinera l'affaire lundi 28 octobre à 10h30, le Ministère de la Santé et des Affaires sociales cherche à institutionnaliser une mort sociale pour les personnes handicapées et leurs familles.

Il y a quinze jours, le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise avait condamné l'Agence Régionale de Santé (ARS) « à prendre toutes dispositions pour qu'une offre de soins permette la prise en charge effective d'Amélie sous un délai de quinze jours ».

Effet d'annonce !

Aujourd'hui l'ARS a communiqué sur « *la possibilité* » d'une place pour Amélie pour le 4 novembre. Le même jour, l'Etat fait appel de la décision auprès du Conseil d'Etat !

La réalité c'est qu'Amélie vit toujours chez ses parents sans solution d'hébergement ni accompagnement : aucune aide n'a été apportée depuis le jugement, la famille s'enfoncé progressivement dans une mort sociale. La maman d'Amélie le pressentait bien quand elle déclarait « *qu'est-ce qu'ils attendent de familles comme la nôtre, les pouvoirs publics ? Qu'on se mette une balle dans la tête ?* » (Le Monde, 9 octobre 2013)

Faire jurisprudence contre le droit des personnes handicapées !

En faisant appel de la décision du Tribunal Administratif, l'Etat cherche à institutionnaliser une mort sociale qui va à l'encontre du droit des personnes handicapées et de leurs familles ! Ce même gouvernement affichait il y a moins d'un mois au Comité Interministériel du Handicap sa volonté d'inclure les personnes handicapées dans notre société. A présent, il conteste avoir la moindre responsabilité pour leur trouver une place dans un établissement spécialisé !

L'attitude du gouvernement est un affront et un mépris inacceptable des personnes handicapées et de leurs familles. Par cette décision d'interjeter appel, le gouvernement adresse un message insupportable. L'Unapei appelle à la mobilisation de toutes les personnes qui sont choquées par l'attitude irresponsable du gouvernement. Elle les invite à les rejoindre lundi 28 octobre à partir de 10h00 devant le Conseil d'Etat pour témoigner de leur soutien et de leur indignation.

À propos de l'Unapei

Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis :

Créé en 1960, l'Unapei est le premier mouvement associatif français œuvrant pour la représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées mentales. Les associations affiliées à l'Unapei agissent pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées mentales, favoriser leur insertion et leur permettre de vivre dignement avec et parmi les autres.

L'Unapei est un mouvement national qui fédère 550 associations présentes au niveau local (Apei, Papillons Blancs, Chrysalide, Envol...), départemental (Adapei, Udapei, Association tutélaire) et régional (Urapei).

L'Unapei en chiffres :

- 180 000 personnes handicapées accueillies
- 60 000 familles adhérentes des associations affiliées
- 3 100 établissements et services spécialisés
- 80 000 professionnels employés dans les associations et les établissements

Plus d'informations sur : www.unapei.org

Contact presse : Nelly Stul 01 44 85 50 83/06 37 36 21 48 n.stul@unapei.org